



COMMUNIQUÉ

Spécial solidarité écoles :

La Fondation Saint Matthieu se mobilise aux côtés de la Fnogec et du Sgec

Pour aider les établissements à faire face à la crise épidémique actuelle, la Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique, en concertation avec la Fédération des Ogec et le Secrétariat général de l'Enseignement catholique, met en place, à titre exceptionnel, deux dispositifs de solidarité, en soutien de leur budget de fonctionnement.

1. Les établissements peuvent proposer aux familles de renoncer au remboursement de prestations annexes (restauration, étude, internat...) dans le cadre d'un appel à générosité de la Fondation Saint Matthieu au bénéfice de l'établissement.

Les familles pourront également effectuer un don par chèque, ou en ligne sur son site de financement participatif jaidemonecole.org

Dans tous les cas, ces dons bénéficieront d'un reçu fiscal émis par la Fondation Saint Matthieu.

2. Les établissements peuvent solliciter de la Fondation Saint Matthieu une aide de trésorerie exceptionnelle de 30 000 € maximum, moyennant un remboursement in fine sous 12 mois.

Ces aides sont destinées en particulier aux petites écoles qui connaîtraient des difficultés de trésorerie (notamment dues au retard du versement des forfaits) et des difficultés d'accès au crédit bancaire sans qu'une solidarité locale puisse être organisée pour les aider.

Les informations détaillées et les documents à télécharger concernant ces dispositifs sont disponibles sur le site de la Fondation Saint Matthieu. Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées par mail à info@fondation-st-matthieu.org.

Le Président de la
Fondation Saint Matthieu
Jean-Louis de MOURGUES

Le Secrétaire général de
l'Enseignement catholique
Philippe DELORME

Le Président de la
Fédération des Ogec
Laurent LAMING